



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE

### SERVICE DES ECOLES PRIMAIRES INTERCOMMUNALES

33, Promenade de l'Autan - 81170 LES CABANNES

Tel : 05.63.56.21.31

Email : [ecoleprimaire.payscordais@orange.fr](mailto:ecoleprimaire.payscordais@orange.fr)

## Réunion de la Commission Ecole du 12 Novembre 2013, à 18 H, A la Mairie de Milhars

**Étaient présents :** Mesdames Régine BESSOU, représentante élue de Vindrac, Muriel CONQUET, Chargée d'école à Milhars, Marie DION, représentante des parents d'élèves de Bournazel, Hélène OSSART, Directrice de l'école de Vaour, Aline REDO, Directrice de l'école de Cordes, Messieurs Jean-Pierre BARRAU, Maire de Milhars, Claude BLANC, Président de la Commission Ecole, Patrick LAVAGNE, Maire des Cabannes, Pascal SORIN, élu de Vaour, Christian VIGUIE, élu de Souel.

**Absents excusés :** Mesdames Florence ASSIE, représentante élue de St Marcel Campes, Vanessa CHALABI, représentante des parents d'élèves de Lacapelle Ségalar, Marie-Noëlle DUTEMPLE, représentante des parents d'élèves de Souel, Véronique LAVANCHY, représentante des parents d'élèves des Cabannes, Samira MANKOWSKI et Maïlys MARTINSSE, représentantes des parents d'élèves de Milhars, Emilie MARQUES GASSON, représentante des parents d'élèves de Mouzieys-Panens, Delphine PINCZON DU SEL, représentante des parents d'élèves de Vaour, Geneviève SIRGUES, élue de Saint Martin Laguépie, Babeth STUTZ, représentante des parents d'élèves de Penne, Messieurs Christophe ALBAREDE, Directeur de l'école de Penne, Georges BOUSQUET, Maire de Vaour, Jean-Luc KRETZ, Maire de Penne, Patrice MAZIERES, représentant des parents d'élèves de Mouzieys-Panens, Sylvain RENARD, élu de Penne, Jean-David ROOCKX, Vice-Président de la 4 C.

### 1/ FORMATION DU PERSONNEL

**A/Formation d'intégration :** Formation statutaire obligatoire selon le décret du 29/05/2008, devant être effectuée dans l'année suivant la nomination des agents de la Fonction Publique Territoriale. Elle concerne 3 agents de l'Ecole de Vaour, un agent de l'Ecole de Milhars et l'agent de l'Ecole de Penne. Les inscriptions ont été effectuées sur novembre et décembre.

**B/Formation BAFA :** L'agent de l'Ecole de Milhars a validé la session générale et théorique de cette formation durant la période du 16/10 au 02/11, à Lascroux. Cette formation est nécessaire pour assurer la garderie de 16H15 à 17H30, mise en place avec les nouveaux rythmes scolaires.

**C/Formation PSC1 :** Elle a été suivie par les agents de l'Ecole de Vaour courant octobre.

### 2/ L'ECOLE DE MILHARS

#### A /Fourniture des repas

Depuis la nouvelle rentrée scolaire, la Cuisine Centrale de Fontbonne fournit les repas à l'Ecole de Milhars. La 4 C assure le transport des repas.

La tarification des repas est identique à celle des autres écoles de la 4 C.

Un conteneur isotherme pour le maintien en température est en cours d'acquisition (Cinq propositions obtenues avec des prix variables).

#### B/ Transformation de la classe passerelle en classe unique suite aux différentes réunions de l'été.

A la prochaine rentrée, la 4 C devra prévoir une nouvelle organisation du temps de travail de l'agent intervenant auprès de l'Ecole de Milhars. L'enseignante souhaiterait que l'agent actuel ait un temps de travail correspondant à la totalité du temps scolaire (actuellement, elle effectue 3 heures sur 5 jours sur 36 semaines correspondant à la rémunération de 12 heures hebdomadaires sur 52 semaines, congés annuel compris).

### **3/ ACTIONS MENEES POUR LA MISE EN PLACE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- La rédaction de conventions avec les associations et les intervenants particuliers rémunérés ou bénévoles, pour leur prestation.
- L'aménagement du temps de travail des agents de la 4 C travaillant le mercredi et la reprise des fiches agents.
- La rédaction du PEDT (Projet d'éducation territorial) en cours.
- Nombreux courriers adressés aux parents d'élèves, enseignants et élus pour l'organisation du TAP : choix d'activités de qualité et diversifiées par période (de vacances à vacances).
- Bien qu'il ait été noté l'état de fatigue des enfants en fin de période, lors des Conseils d'Ecole, il est ressorti une satisfaction quasi générale des enfants, des parents et des enseignants.

### **4/ ORGANISATION DU TAP**

1. **Cordes/Milhars** : organisation confiée à l'Association Arc en Ciel et prise en charge financière des activités, des fournitures et du transport par la 4 C.
2. **Vaour/Penne** : Organisation effectuée par la directrice de l'Alae de Vaour, devenu un Alae multi-site et prise en charge financière des activités, des fournitures et du transport par la 4 C.
3. **Ecole de Milhars** : Mise en place d'une garderie de 16H15 à 17H30.

### **5/ FINANCEMENTS EXTERIEURS**

- Le Fonds d'amorçage lié au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 et dont la demande a été transmise par la 4 C, le 19 juin 2013 aux services départementaux de l'Education Nationale du Tarn,
- La Prestation spécifique versée par la CAF pour les écoles de Penne, de Vaour et de Cordes à hauteur de 0,5 €/heure/enfant (3H maximum sur 36 semaines de TAP). L'école de Milhars ne peut pas bénéficier de ce financement car nous devons assurer un nombre minimum de 7 enfants et deux heures de garderie par jour.

### **6/ PERSPECTIVES**

#### **A/ Des Comités de pilotage sont prévus les :**

- Lundi 25 novembre à 19H00, à l'Ecole de Cordes,
- Lundi 9 décembre à 19H00, à l'Ecole de Cordes.

#### **B/ Synthèse des coûts pour la fin de l'année.**

### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- L'enseignante de l'Ecole de Milhars informe les membres de la Commission de l'absentéisme important le mercredi matin.
- Monsieur le Maire de Milhars évoque le sujet des charges transférées.
- Suite à l'intervention des enseignantes de Vaour et de Milhars, la secrétaire du Service Ecole précise qu'un état des crédits disponibles sera adressé à chacune des écoles, dans les prochains jours.